
Adresse de la société populaire de Poissy, qui se félicite du gouvernement révolutionnaire et annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 20 nivôse an II (9 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Poissy, qui se félicite du gouvernement révolutionnaire et annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 20 nivôse an II (9 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 136-137;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35715_t2_0136_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

15

La commune du Grand-Andely fait don à la nation de 32 marcs 7 onces 4 gros d'argenterie, devenue inutile à des républicains. Elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que le vaisseau de l'État soit entré au port (1).

Mention honorable (2).

[*Le Grand Andely, s.d.*] (3)

« Mandataires du Peuple,

Les citoyens de la Commune du Grand Andely, animés du plus pur patriotisme s'empres- sent d'offrir à la patrie les métaux qui avaient été commandés et travaillés pour flatter l'orgueil et la vanité.

Cette offrande consiste en 32 marcs 7 onces 4 gros d'argenterie devenue inutile à des Répu- blicains.

La commune du Grand Andely concourra par tous les moyens à l'affermissement de la Répu- blique, aux succès de ses armes et à l'anéantisse- ment des tyrans coalisés contre nous.

Le bon ordre, le maintien des loix, l'obéis- sance aux corps constitués; voilà nos principes, la liberté et l'égalité, voilà nos dieux! et la Raison est notre guide.

Incorruptibles Montagnards! nous vous invi- tons de rester à votre poste jusqu'à ce que le vaisseau de l'État, agité depuis longtems par la tempête, soit arrivé au port: bientôt il y entrera triomphant. Déjà la rebelle Toulon est à nous, et les traîtres qu'elle renfermoit ont, ou fui, ou sont tombés sous les coups des intré- pides défenseurs de la Liberté.

Représentans, nous jurons au nom de nos concitoyens de former un rempart de nos corps pour la sûreté de vos jours et l'accomplissement de vos impérissables travaux ».

Les commissaires nommés par la commune du Grand Andely.

J.M. GRIMOULT, DESFRESCHER, HEBERT, BAUDART.

[*Sect. de la Raison, d'Andely, 13 niv. II*] (4)

« Citoyens Représentants,

Vous avez reçu le 29 brumaire, à votre barre un pétitionnaire de la section de la Raison (ci-devant St. Sauveur du Petit-Andely) (5), il déposa dans votre sein un don patriotique con- sistant: 1°) un calice avec sa patène en argent, 2°) quatre couverts et quatre petites cuillères argent, 3°) quinze paires de boucles petites et cassées argent, 4°) une plaque bedeau argent, 5°) des petits morceaux d'argent, tels que bou- tons cassés, bagues cassées etc., environ une pleine main, 6°) un cœur en or, un cachet en or, un dé en or, des petites boucles d'oreille en or, une bague avec un [...], 7°) cinq pièces d'argent dont quatre de la largeur de 6 l. et une d'une pièce de 30 s., 8°) en argent, monnaie, écus et petites pièces, 273 l., 9°) en assignats, 15 l. 5 s.

Depuis cette époque, des citoyens animés du

(1) P.V., XXIX, 83.

(2) Bⁱⁿ, 21 niv. (2^e suppl^t).

(3) (4) C 288, pl. 872, p. 40, 41.

(5) Arch. parl., LXXIX, 440, 28 et non 29 brum.

même zèle sont venus apporter leur offrande après le départ du commissaire nommé par la Société populaire de la dite section. Elle a pro- fité de mon voyage à Paris pour vous présenter: 1°) un marc deux onces, différentes pièces d'argenterie, 2°) argent monnaie, 11 l. 5 s., 3°) en assignats, 29 l. 5 s.

La Société vous prie d'insérer au Bulletin, ces dons, offerts par de vrais Républicains; le pre- mier don ne l'ayant pas été ».

BAUDART (*vice-présid.*).

16

Les sans-culottes de la commune de Poissy, nouvellement réunis en Société populaire, ex- priment leur adhésion à tous les événemens, à toutes les mesures, ainsi qu'au mode de gou- vernement révolutionnaire. Ils invitent la Convention à tenir ferme à son poste jusqu'à l'entier affermissement de la Constitution, et font don à la patrie de 152 liv. 5 s., et de 12 onces 7 gros d'argent d'église (1).

Mention honorable (2).

[*Poissy, s.d.*] (3)

« Citoyens Représentants,

Des entraves purement locales ont pendant longtems mis opposition au désir qu'ont tou- jours eu tous les bons citoyens de Poissy, de se réunir en Société populaire. Cette réunion s'effectua enfin le 17 frimaire. La Société com- posée de francs sans-culottes saisit avidement les premiers instants où elle est assurée de sa bonne organisation pour présenter à la Con- vention nationale le tribut de sa reconnaissance et déposer dans son sein la profession de foi patriotique de chacun de ses membres.

Nous déclarons que nous avons toujours adhéré et adhérons fortement à tous les évè- nements et actes révolutionnaires qui ont eu lieu, et surtout aux journées des 20 juin, 10 août, 31 mai et à toutes les mesures énergiques qu'a prises la Convention nationale et notam- ment à la destruction du tyran et de ses infâmes supots.

Nous approuvons très particulièrement l'éta- blissement du gouvernement révolutionnaire provisoire et la déclaration récente de la Con- vention nationale, portant qu'elle ne cessera de poursuivre avec toute la sévérité des loix révo- lutionnaires, tous les ennemis de la République sous quelques couleurs qu'ils veuillent se dé- guiser, et en cela, nous ferons pour la seconder, tous les efforts de vrais républicains qui savent beaucoup mieux s'exprimer par des actions uti- les à la patrie que par des phrases superbes.

Citoyens Représentants,

Vous verrez avec satisfaction par les procès- verbaux des séances de notre société que la fête de la raison que nous avions arrêté d'exé- cuter le premier décadi de nivôse, a électrisé toutes les âmes des citoyens de cette commune; aussitôt les autorités constituées se sont réu-

(1) P.V., XXIX, 83.

(2) Bⁱⁿ, 21 niv. (2^e suppl^t).

(3) C 288, pl. 872, p. 34.

mes, ont arrêté pour le même jour une fête de la Liberté et de l'Égalité, et sur leur proposition de confondre ensemble nos deux fêtes, nous avons célébré fraternellement avec elles et avec nos frères, commissaires des sociétés populaires de Versailles et de la Montagne du bon air, réunis sur notre invitation, le triomphe de la raison, de l'égalité, de la liberté, celui des armes victorieuses de la République et la mémoire des glorieux martyrs Lepelletier et Marat. Cette fête a été remarquable par le concours général de nos concitoyens et concitoyennes, ces bonnes républicaines portaient le drapeau dont elles avoient fait don à notre Société et qu'elles avoient tissé de leurs mains. Le ci-devant temple de l'erreur et de la superstition, déjà purifié par une longue clôture, s'est rouvert à l'approche de ce touchant et nombreux cortège, et des apôtres de la vérité. Un membre de la société populaire de Versailles, dans un discours fait et prononcé avec tout le feu de l'amour de ses frères dont il étoit embrasé, a foudroyé le mensonge et ses ministres et a consacré ce temple ainsi régénéré au culte de la plus belle émanation de l'Être suprême, à la raison. Le Président de notre Société, plusieurs de nos frères de la Montagne du bon air et de Versailles, tous à l'envi, dans des discours pleins de l'éloquence de la vérité ont proclamé le triomphe de cette bienfaisante divinité.

Citoyens Représentants.

Nous déposons entre vos mains pour les frais de la guerre la somme de 152 l. 5 s. En outre en numéraire 25 l., plus 2 paires de bas et 1 paire de guêtres, — qui a résulté des foibles moyens de nos fortunes et un calice et patène d'argent pesant 12 onces 7 gros offerts par le citoyen Decrétot, propriétaire de cette commune comme provenant du mobilier de son acquisition dont il a fait depuis longtemps supprimer la chapelle, lequel calice il a fait remettre à notre Société pour faire partie du don qu'elle se proposait d'offrir.

Pères de la patrie, intrépides Montagnards, continuez vos travaux glorieux, restez à votre poste, non seulement jusqu'à la fin de la guerre avec l'étranger qui n'a jamais inquiété aucun sans-culotte, mais ne désespérez pas que vous n'ayez bien affermi notre sainte Constitution et la marche de toutes les loix qui en dérivent.

Vive la République une et indivisible, Vive la brave Montagne, l'humanité entière lui devra son bonheur. »

BRISSARD (*présid.*), FLIX, SAUVAGE, CHERRIER (*secrét.*), DEVERVE (*secrét.*), LAVALLÉE-POUSSIN [et 36 autres signatures].

[*Délibérations du 17 frim. au 15 niv. II*] (1)

Le 17 frimaire, 26 citoyens se sont réunis en la demeure du citoyen Jean Lefèvre, charron; y ont arrêté de se former en Société populaire et se sont transportés à la Commune pour y faire la déclaration prescrite par la loi, dont ils ont juré d'être le soutien.

La commune leur a donné acte de leur déclaration et leur a donné un local pour la tenue des séances de la Société en leur témoignant sa satisfaction sur sa formation.

Le 18, la Société a adopté pour son règlement celui de la Société de la Montagne du Bon Air.

Le 19, la Société a nommé un président, un vice-président, deux secrétaires, un comité de correspondance et un d'utilité publique et un trésorier.

Le 21, la Société a délibéré sur son local.

Le 22, les membres ont fait le serment de maintenir l'unité, l'indivisibilité de la République, la liberté, l'égalité ou de mourir en les défendant.

Le 27, la Société a arrêté qu'avant de demander l'affiliation à la Société mère de Paris, elle solliciterait celle des Sociétés populaires de Versailles et de la Montagne du Bon-Air.

Le tridi nivôse, les commissaires, députés près la Société de la Montagne du Bon-Air, ont rendu compte de leur mission.

Le octidi de nivôse, la société a entendu lecture de la lettre de la Société populaire de Versailles à celle de Poissy, et a reçu des citoyennes et des jeunes citoyens deux étendards tricolores dont ils faisaient don à la Société.

Le décadi de nivôse, la Société réunie à toutes les autorités constituées de Poissy, a planté l'arbre de la Liberté à la porte du local de ses séances, célébré la fête de la Raison, le triomphe de Le Pelletier et Marat, celui des armes de la République à Toulon.

En présence de dix commissaires, députés des Sociétés de Versailles et La Montagne du Bon-Air.

Et ensuite ont bu dans le repas républicain aux santés des vainqueurs de Toulon, à la Liberté, à l'Égalité, à la Montagne de la Convention, aux Jacobins de Paris, aux Sociétés populaires qui leur sont affiliées, à l'union générale des Français.

Le quintidi de Nivôse, la Société a arrêté de faire une adresse à la Convention nationale.

Le 11 nivôse la Société a arrêté de joindre à son adresse, une offrande à la Patrie.

Et le 15, la Société a nommé pour Commissaires pour présenter son adresse à la Convention et son offrande

Les citoyens Rimbaut et Flix, deux de ses membres.

Et vérification faite des offrandes volontaires des citoyens, il s'est trouvé en masse : en assignats ci... 149 l. 15 s. plus 2 l. 10 s., total 152 l. 5 s.; numéraire, 25 l. 4 s.; un calice, une patène et deux médailles pesant 12 onces 7 gros; deux paires de bas et une de guêtres.

CHERRIER (*secrét.*), BRISSARD (*présid.*), DEVERVE (*secrét.*).

17

La société populaire épurée de Carcassonne fait part à la Convention nationale que, sur la première proposition qui a été faite d'approprier l'hôpital-général de cette commune à nos frères d'armes malades qu'on se dispoit à évacuer de Perpignan, tous les bons citoyens se sont empressés de donner retraite chez eux à 77 enfans à qui cet hôpital servoit d'asyle, et se sont disputé cet acte de bienfaisance. La même société dénonce des détenteurs de titres féodaux qui ont su soustraire à la loi l'entier anéantissement de ces pièces, en exigeant de

(1) C 288, pl. 872, p. 35.